

Luxembourg, le 25 mai 2023

Circulaire n° 2023-064

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes

Objet : Sondage sur la disponibilité dans les communes des récipients réemployables et des installations de lavage

Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'article 12 paragraphe 3 de la loi modifiée du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets dispose que « les fêtes et événements ouverts au public doivent être organisés de manière à générer le moins possible de déchets ». Dans cet ordre d'idées, l'emploi de différents produits à usage unique en plastique, tels que les assiettes, couverts, gobelets, etc., est interdit depuis le 1^{er} janvier 2023 lors des événements en question.

Il est évident que les communes jouent un rôle important dans l'organisation de fêtes et d'événements publics, que ce soit par elles-mêmes ou par des associations dans des locaux communaux. C'est la raison pour laquelle l'Administration de l'environnement et le SYVICOL ont convenu de collaborer pour faciliter la mise en œuvre de la disposition ci-dessus.

Dans un premier temps, il serait important de disposer d'une vue d'ensemble aussi complète que possible des récipients réemployables et des installations de lavage existants, afin de déterminer les besoins en récipients supplémentaires et d'encourager la collaboration et le partage entre les communes. C'est pourquoi nous aimerions vous demander de remplir le [sondage en ligne](#) jusqu'au 30 juin 2023.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Joëlle Welfring

Le Président du Syvicol



Emile Eicher



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises